



DEPARTEMENT
PAS-de-CALAIS
ARRONDISSEMENT
BETHUNE
COMMUNE DE
LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 27 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite à des convocations adressées à chacun des membres le quinze mars deux mille vingt-quatre et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Délibération
N° 2024CM22

Étaient présents : Mmes Mrs Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Isabelle VANLANDE, Annick SAVOLDELLI, Claudie MARTEL, Roland JOLY, Frédéric DISSAUX, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, Isabelle, CAZIN, Johny GLAVIEUX, Dorothee HAUER, Delphine MICELLI.

Étaient excusés : Mmes Mrs Betty BEN, Patrice ANDREOTTI, Caroline DERAEDT, Rodrigue DESULTERRE, Rosanna GILLET, Alain DIENI.

Était absent : Mr Frédéric DREZE.

Pouvoirs : Mme Betty BEN à Mme Annick SAVOLDELLI
Mme Rosanna GILLET à Mme Isabelle VANELLE
Mr Alain DIENI à Mme Claudie MARTEL.

Madame Isabelle VANELLE est élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à la réorganisation des services et à la création du Club ados, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de deux emplois comme suit :

- un poste d'adjoint d'animation : passage de la durée hebdomadaire de travail de 22h45 à 26h00

- un poste d'adjoint technique : passage de la durée hebdomadaire de travail de 17h30 à 23h00.

Considérant que ces augmentations sont supérieures à 10%, les postes occupés doivent être supprimés au profit de la création des nouveaux postes.

Après en avoir délibéré,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les accords des agents du 30 janvier 2024 et du 5 mars 2024
Vu l'avis du Comité Social Territorial du 15 mars 2023

Augmentation du temps de travail de deux agents titulaires à temps non complet

Convocation du
15 mars 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 23

Conseillers présents : 16

DECIDE

De supprimer au 1^{er} juin 2024

- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 22h45 hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaires

De créer au 1^{er} juin 2024

- Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 26h00 hebdomadaires
- Un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 23h00 hebdomadaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Philippe SCAILLIEREZ.